Conseil communal 26 mars

Interventions du groupe ECOLO

Point 13 CHPLT
Nous nous abstiendrons sur ce point car :
Bien entendu la santé et le bon fonctionnement de notre centre hospitalier est incontournable mais devoir emprunter 1€6 pour une aide financière c'est beaucoup d'argent ! Quelle stratégie mettre en place pour ne plus nous retrouver dans une telle situation ?

Point 20 Plan quinquennal de gestion
Nous nous abstiendrons sur ce point car :
Même si ce plan tient la route et tient compte de divers paramètres, il semble trop prudent comme si l'avenir se profilait sans nuages avec peu ou pas de marges de manœuvre si survient un changement. Sans être oiseau de mauvais augure nous nous retrouverons certainement avec des modifications budgétaires...

Point 35 VIVO
72.000€ d'accord, mais alors nous voulons voir grandir une vraie stratégie e développement économique et de stimulation commerciale.
Nous avons relu la version de 2010 et en deux ans quels ont été les changements : ex : utiliser la place du Martyr différemment d'un simple parking ; déterminer des critères d'harmonisation en matière de mobilier des terrasses ; améliorer l'image de marque de la ville de Verviers,...
Nous nous abstiendrons donc en attendant de voir les changements se profiler.

Point 36 devantures commerciales
Voila une bonne proposition, un petit budget...
Par contre comment seront choisis les heureux élus ?
Avis de services, bien ; décision du collège, donc pas de critères objectifs de choix !
Nous nous abstiendrons.

Point 38 Fonds FEDER 2077-2013
Comme ce point est directement lié au projet du nouveau centre commercial, nous nous abstiendrons, pourtant :
Voici un dossier qui nous prouve que des aménagements harmonieux visant, le parking de nos véhicules et la mobilité douce est possible.
Voici un dossier qui nous prouve que des aménagements de bords de Vesdre en promenade a du sens.
Voici un dossier qui nous prouve que la mise en valeur de notre rivière et de nos espaces publiques, donnent de la valeur à toute notre ville.
En section, j'ai relevé le fait que ce nouveau lieu ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite, en tous cas dans sa partie basse.
Soyons également attentif à un éclairage de qualité pour éviter le vandalisme et les zones où « zoner ».

Antennes GSM

3 antennes GSM ont été installées dans le clocher de l'église de Petit-Rechain.

Nous apprenons qu'en échange, l'opérateur offre de rénover la toiture, les toilettes, un escalier,...

Les riverains s'inquiètent : il n'y a pas d'enquête publique dans un cas comme celui-ci et du coup aucune information à la population qui apprend par le biais des ouvriers ce qui se passe à deux pas de chez eux.

Les normes sont-elles respectées ?
Va-t-il y avoir une mesure des taux ?
Il y a déjà plusieurs antennes proches, fallait-il en implanter d'autres ?
S'il n'en n'existe pas, il serait nécessaire que notre commune établisse un cadastre des antennes GSM que la population pourrait obtenir.

Pour rappel :

« En Wallonie, la norme impose un champ maximum de 3V/m pour les antennes d'un réseau d'un même opérateur installées sur le même support ! Chaque réseau d'un opérateur est donc considéré isolément. L'exposition réelle sera dans de nombreux cas supérieure à la limite de 3v/m s'il y a plusieurs sources (plusieurs opérateurs sur un même support et/ou plusieurs réseaux par opérateur). Si le but est bien de protéger la population, il faut au contraire connaître l'impact de l'ensemble des émetteurs sur chaque habitation, et limiter cet impact, donc la valeur totale du champ à chaque endroit. C'est le cas en Région bruxelloise où la norme de 3V/m est une norme globale : la limite doit être partagée entre les différentes sources.

Toujours en Wallonie, les implantations d'antennes de téléphonie mobile sont soumises à déclaration environnementale et non pas à permis d'environnement comme c'est le cas à Bruxelles. Il n'y a donc pas d'enquête publique portant sur les aspects environnementaux et sanitaires de ces installations. Or ce sont précisément ces derniers éléments qui inquiètent les riverains d'antennes.

Estimant que l'ensemble des citoyens belges doivent pouvoir bénéficier d'un même niveau de protection face aux nuisances potentielles provoquées par les rayonnements électromagnétiques ; la Fédération Inter-Environnement Wallonie avait lancé, en avril 2009, dans la foulée de l'adoption du nouveau décret wallon, une pétition demandant l'adoption par les trois Régions d'une norme commune basée sur la norme bruxelloise. Et d'aboutir, à termes, à une norme à 0.6V/m, qui corresponde à une application réelle du principe de précaution.

La résolution de Salzbourg, signée en 2000 par des scientifiques et des spécialistes de la santé publique, recommande à titre préliminaire des limites pour une protection préventive de la santé publique comme suit :

- pour l'ensemble de tous les rayonnements de haute fréquence, un niveau limite de 100 mW/m² (milliwatt par mètre carré), ce qui correspond à 6 V/m ;

- pour la somme totale des expositions provenant d'équipements en haute fréquence modulée par impulsions, un niveau préliminaire de 1 mW/m², ce qui correspond à 0,6 V/m.

Certes, les dispositions prises ces dernières années en régions wallonne et bruxelloise ne sont pas suffisantes au regard de l'importance de l'enjeu en terme de santé publique, mais elles ont le mérite d'exister et de positionner la Belgique comme un des pays européens les plus actifs dans le domaine.»

Portail santé-environnement.be

Avenir de l'école de Lambermont Belle-Vue

A l'occasion de notre marche exploratoire à Lambermont samedi dernier, nous avons été interpellés par une porte-parole de parents d'élèves de l'école Belle-Vue à propos de l'avenir de cette école implantée dans le bas de Lambermont. Des parents s'inquiètent des projets de réorganisation pour l'année scolaire prochaine, à savoir la suppression d'une classe et ce faisant le départ d'une institutrice qui a une longue ancienneté dans cette école et y est unanimement appréciée d'après nos informations.
Nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur cette situation et des réponses aux questions que nous nous posons :

- Pouvez-vous nous expliquer la raison pour laquelle vous envisagez de supprimer une classe ?
- Quelles sont les solutions alternatives qui peuvent être examinées, dans le but de ne pas mettre en péril l'existence de cette école, à court ou à moyen terme ? nous avons appris en effet qu' une douzaine d'enfants allaient quitter l'école l'an prochain si cette classe était supprimée , parce que les parents craignent une moins bonne prise en charge de leurs enfants et ressentent un désinvestissement de l'école par les autorités communales .

Pour nous, l'attachement des parents à cette école est compréhensible , ne serait-ce que pour l' environnement dont elle jouit (terrain de jeu, espace vert ...) qui est un atout vraiment précieux ..
On sait par ailleurs que le bâtiment présente des problèmes mais qu'il a fait l'objet de travaux importants (chaudière, nouveaux chassis) et qu'un dossier a été ou va être introduit à la Communauté française pour refaire la toiture .
Puisque la Ville a investi dans des travaux de rénovation qu'elle va poursuivre, il nous semble évident qu'il faut conserver cette école , assurer sa survie et pourquoi pas son développement , en trouvant une solution qui réponde aux attentes des parents , donc sans suppression de classe ni départ d'une institutrice.

La semaine sans pesticides.

Nous avons via de nombreux biais (la presse, intradel et même le magazine « vivre la Wallonie ») eu vent de l'action : « la semaine sans pesticides ».
Chaque lecteur a pu y lire de nombreux conseils très intéressants et finalement faciles à mettre en œuvre.
Qu'en est-il des pouvoirs publics ?
Notre commune va-t-elle emboîter le pas de ses citoyens et montrer l'exemple ?
Comment de manière collective lutter contre l'excès d'utilisation de pesticides ?

Privatisation d'un terrain communal.

Lors de notre dernier Conseil communal, le conseil communal a voté la privatisation du terrain communal situé entre l'immeuble n°16 et les escaliers menant à la promenade des Récollets.
Pour rappel le groupe Ecolo s'était abstenu « en s'étonnant de la décision de privatiser un espace aussi judicieusement situé en bord de Vesdre et à proximité immédiate de projets d'aménagements ».

Nous avons depuis été interpellé par un citoyen et, sans pour autant, préjugé d'un changement de vote par la majorité, nous aimerions avoir pour ce citoyen et nous-même quelques informations supplémentaires sur ce dossier.

1) Ce terrain permet aux habitants du quai d'y garer leur voiture. Il est, en effet impossible de construire des garages dans les immeubles numérotés 18 à 30. Le terrain dont il est question est le seul endroit tout indiqué pour cette utilisation. l'Administration communale a du reste toujours veillé à ce que ce que l'usage de ce petit parking ne soit pas limité dans le temps.
Par la suite, les aménagements prévus rue Spintay empêcheront les habitants du quai de pouvoir s'y garer...Ou devront ils se placer ? Sur le parking en projet cour Fischer pour autant qu'on y fasse une passerelle? Que fera une maman avec un bébé dans un siège enfant et des sacs de commission pour rentrer chez elle sans laisser son enfant d'un côté ou de l'autre sans surveillance ? L'immeuble n° 16 est le seul à disposer d'un rez-de-chaussée permettant le parking d'au moins six véhicules...Pourquoi faut-il encore priver les habitants du quai de cette solution qui a le mérite d'exister depuis des dizaines d'années ?

2) Lorsqu'un automobiliste, voiture privée, livreur, médecin ou autre visiteur se sera engagé sur le quai, il lui sera impossible de faire demi-tour à cause de l'étroitesse du quai. Comment fera-t-il pour sortir du quai en cul de sac et se joindre au trafic de la rue Spintay... en marche arrière ?

3) La désaffectation de ce morceau de terrain constitue une perte d'espace publique dans une zone déjà fort étroite mais privilégiée car en bordure ensoleillée de la rivière...
Un toilettage et un nettoyage, un élagage et un débroussaillage des parcelles en surplomb la construction en contrebute du beau mur calcaire d'un promontoire de 1,5 mètres de hauteur, permettrait d'y installer à peu de frais quelques bancs qui, pour être un habitué des lieux formerait un endroit plein de charme.

Ces trois raisons suffisent à considérer que cette désaffectation, un dommage grave et difficilement réparable.

Mise en place de toilettes publiques.

Alors que les toilettes sont obligatoires dans le secteur horeca, aucune obligation légale ou réglementaire n'oblige les propriétaires et gérants des magasins à grande surface de mettre des toilettes à disposition de leur clientèle.
Pour l'instant à Verviers une seule grande surface offre ce service indispensable (notamment pour les personnes âgées ou les personnes handicapées), la plupart refusent aux acheteurs potentiels l'accès des toilettes prévues pour leur personnel.
Personne ne peut nier le bien-fondé de cette revendication du consommateur qui séjourne un minimum de temps dans les établissements ouverts au public.
Si la commune ne peut rien modifier à ce niveau, elle peut néanmoins mettre en place des toilettes publiques accessibles à tous ; à nouveau dans notre ville nous sommes chiches sur la question.
Que va faire le collège pour améliorer la situation à tout le moins en centre-ville ?

N° 0377/29

VILLE DE VERVIERS

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal
indépendant

Conseil communal du 26 mars 2012

Un temps pour chaque chose :
la dignité et la diversité au carrefour du futur de notre ville

Monsieur le Président, chers membres du Conseil,

Militant de la première heure de l'humanisme démocratique et membre du parti, le cdH, duquel j'ai été exclu, je franchis aujourd'hui une nouvelle étape dans mon engagement politique. Mais je le fais sans animosité, sans amertume et sans remords ; il faut savoir rester serein quand on a défendu ses idées en toute intégrité. Au risque de décevoir les amateurs de politique spectacle, il ne faut pas compter sur moi pour invectiver ce parti qui fut le mien.

J'estime sincèrement que le combat pour la dignité et la diversité garde sa pertinence et sa légitimité en 2012 et ici, chez nous. Je pense cependant ne plus avoir ma place au sein du cdH de Verviers car ma conception de l'action politique ne correspond plus à celle de ses cadres.

Je pars sans animosité, en particulier à l'égard des militants humanistes, tous ces militants, dont les élus humanistes ici présents, auxquels je dois mon parcours politique jusqu'à ce jour, en particulier à Verviers. Je les respecte profondément, je leur conserve toute mon affection et je leur dis toute ma gratitude pour les échanges riches que j'ai pu avoir et qui ont fait murir ma réflexion au fil des années. Certains se diront « bon débarras ». D'autres, en revanche, ne comprendront pas comment nous avons pu en arriver là. En particulier, celles et ceux qui partagent les valeurs de progrès et d'ouverture que nous avons si longtemps défendues ensemble, au sein du parti.

Pour eux, je suis sincèrement désolé. Néanmoins, je leur demande de comprendre que mon départ est non seulement une objection de conscience, mais aussi une façon d'honorer nos valeurs et de me respecter moi-même.

Je pars sans réelle amertume car la politique est d'abord un rapport de forces. Au cdH de Verviers, aussi. Je tire donc toutes les conséquences des débats intenses que nous avons eus les semaines dernières. Mais il est vrai que j'ai cru jusqu'au bout que, dépassant ce simple rapport de forces, les dirigeants du cdH seraient capables d'assumer le pluralisme des tendances, au sein du parti, en attribuant les places sur la liste de façon à tenir compte de toutes les sensibilités présentes.

Soyons de bon compte, j'ai aussi pris des risques en raison de certaines positions qui ont déplu, notamment sur les signes convictionnels, ou encore la neutralité de l'Etat que j'estime mal comprise par celles et ceux qui lui donnent une signification abusive d'éradication de la visibilité du religieux dans l'espace public, et tout cela dans un contexte dangereux de replis identitaires. On instrumentalise cette belle notion qu'est la laïcité !

Ma participation au cdH de Verviers m'a, en tout cas, offert une aventure hors du commun, celle de faire partie de la nouvelle génération des jeunes responsables politiques verviétois. Il s'agit d'une expérience exceptionnelle pour quelqu'un qui n'avait, à cette époque, pas spécialement un bagage le prédisposant à pareil cheminement, hormis l'ambition d'améliorer le monde à mon modeste niveau. Je n'ai pas perdu cet enthousiasme. J'ai été, je suis et je resterai un défricheur de possibles.

Enfin, je quitte le cdH sans remords parce que j'ai l'intime conviction de m'être donné à fond durant plus de six ans pour faire de la politique « autrement » et parce qu'il n'est pas, mes amis et ma famille le savent bien, dans ma nature de m'apitoyer sur mon sort. Comme chacun d'entre nous, j'ai fait des choix, certains plus heureux que d'autres. Je les assume tous, sans exceptions.

Indignez-vous ! Tel est le titre du pamphlet de Stéphane Hessel qui invite à l'insurrection citoyenne. Aujourd'hui, j'entame la première page d'une nouvelle tranche de vie. Il est une chose qui ne changera pas. Je continuerai à consacrer mon énergie à œuvrer pour un monde meilleur, à penser l'intérêt général qui n'est pas toujours l'intérêt de la majorité et donc à changer ce qui doit l'être. A celles et ceux qui agissent dans le temps électoraliste, je veux agir dans le temps qui m'est imparti pour préparer un avenir meilleur aux futures générations. Et je tiens à le dire, nos enfants rigoleront de ce blocage obsessionnel qui pousse jusqu'à l'incohérence lorsqu'on voit que certains, acceptent de siéger avec un élu d'extrême-droite mais sont prêts à ne pas siéger lorsqu'une femme issue d'un parti démocratique souhaite entrer dans cette assemblée représentative avec un foulard librement consenti !

Je quitte aujourd'hui le groupe politique cdH au conseil communal, non comme un homme affaibli mais comme une personne retrouvant sa liberté absolue de pensée et prenant son envol vers de nouveaux défis. J'en dirai davantage, d'ici quelques semaines, sur la forme concrète que revêtira ce renouveau. Et même si, je tiens à réaffirmer que ma volonté de discuter avec les autres partis démocratiques des enjeux de diversité n'est un rien un acte de « marché politique » où j'irais au plus offrant, je tiens à signaler que je veux pouvoir développer les politiques les plus ambitieuses en la matière, soit dans un autre parti comme candidat d'ouverture, soit depuis la société civile qui est une force de proposition politique formidable et à laquelle nous devons toutes et tous être davantage à l'écoute !

Mon cap est ainsi tracé. A cet égard, j'entends évidemment ne renoncer à aucun combat. J'œuvrerai, comme par le passé, au respect de la dignité de chacun(e) et de la neutralité de notre Etat, à la réduction des inégalités sociales croissantes et à la promotion de la diversité, tous garants de la pérennité de nos démocraties. Je favoriserai également une participation vivante et une contribution revendicatrice, source pour moi d'une pleine citoyenneté pour toutes les Verviétoises et tous les Verviétois !

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal indépendant

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question. Comme vous le savez, la création des classes est soumise au décret qui règle l'utilisation du capital-période. Ce dernier varie en fonction du nombre d'élèves calculé au 15 janvier de l'année scolaire précédente.

A ce stade, le capital-période disponible pour l'école de Lambermont est connu. C'est sur cette base que nous projetons une structure pour l'année scolaire à venir. Tous les cas de figure du plus défavorable au plus favorable sont envisagés. Chaque année, dans nos écoles communales, des classes s'ouvrent et d'autres disparaissent.

Je comprends néanmoins l'impact différent que pourrait avoir la fermeture d'une classe dans une petite implantation. Je dois néanmoins vous rappeler que nous maintenons à l'implantation de l'école Belle-Vue deux classes maternelles et deux classes primaires pour un total d'à peine 70 élèves.

Je tiens néanmoins à vous réaffirmer qu'il n'entre nullement dans nos intentions de supprimer cette implantation qui est indispensable, notamment pour accueillir les classes maternelles.

J'espère pouvoir dans les semaines à venir, dégager une solution qui soit la meilleure possible, dans l'intérêt de toutes les écoles communales et en particulier pour l'implantation de la rue Belle-Vue.

N° 0377/32

MAXIME DEGEY

Echevin de l'Environnement, de la Propreté publique, de l'Energie,
de la Jeunesse, du Tourisme et de la Coopération au développement

Verviers, le 26 mars 2012

NOTE

Interpellation Ecolo pesticides

Madame Cabodi,

Pour vous répondre directement, la Ville de Verviers n'est pas inscrite dans la «Semaine sans pesticides», et ne proposera donc d'actions comme le fait par exemple la commune de Pepinster.

En revanche, cela nous ne empêche d'agir, puisque l'action que nous avons relayée porte sur la collecte des produits phytopharmaceutiques auprès des particuliers.

Concrètement : les pesticides chimiques (toutes substances actives

- Dans le P'tit Guide du PCDN, que vous ne manquez pas de lire j'en suis certain, a été inséré un texte s'intitulant «Que faire des anciens pesticides et leurs emballages ?»
- Ce même texte a également été posté sur le site Web de la Ville de Verviers, dans la rubrique «Coin presse», ainsi que dans la rubrique «Agenda».
- Cette information a été communiquée au personnel de la Ville à travers sa newsletter.
- Enfin, afin que ce texte ne connaisse pas seulement une publication discrète, nous l'avons également fait paraître dans le Canal V de début mars.

Pour répondre à votre souci de lutte contre l'utilisation des pesticides, notre relais privilégié sur toutes ces questions, le PCDN, mène une démarche de sensibilisation, dirigée vers les particuliers sur les alternatives aux pesticides.

Madame Cabodi je vous remercie pour votre question car elle me permet d'informer le Conseil sur le travail réalisé par la Ville en collaboration avec les Conseils Consultatifs des aînés et des personnes handicapées ;

Ce sont les personnes handicapées qui dès 2002 ont attiré notre attention sur le manque de toilettes publiques mais surtout adaptées aux personnes à mobilité réduite existantes à Verviers que ce soit dans l'horéca le privé ou le public.

Vu l'urgence de la situation nous avons opté pour réaliser prioritairement des WC adaptés aux PMR mais accessibles aussi aux personnes valides.

Quelques membres de la Commission ont réalisé avec Télévesdre deux petits reportages expliquant cette situation désagréable.

Nous avons rapidement pris contact avec la personne qui entretient les toilettes publiques qui se situe à l'arrière de la halle cour Fischer, là il existait un WC adapté aux personnes à mobilité réduite mais en piteux état.

La Commission Communale Consultative dispose de quelques moyens qui nous ont permis avec la collaboration du service des travaux de placer les barres d'appui nécessaires, un chauffe eau et un nouvel évier à bonne hauteur afin de permettre aux personnes de pratiquer une toilette intime si nécessaire.

Du côté de l'Hôtel de Ville seul le Centre Public d'Information « Verviers .be » disposait d'un WC adapté mais encombré par les brosses et seaux du personnel

d'entretien, de plus la marche à l'entrée était difficilement franchissable aux PMR.

Après une brève explication sur le manque de toilettes publiques dans ce quartier très fréquenté nous avons obtenu la collaboration du CPI, une pancarte indiquant l'accessibilité aux PMR a été placée sur la vitrine, une rampe d'accès amovible a été fournie et la communication via les associations a été faite que n'importe quelle personne valide ou non pouvait se rendre dans ces toilettes.

Lors des travaux dans l'annexe de l'Hôtel de Ville des WC donc un pour PMR ont été installés près de la nouvelle salle d'attente.

L'espace BLAVIER a été agrémenté d'un ascenseur et doté d'une toilette adaptée aux PMR au premier étage.

Il est à remarquer qu'il existe une étroite collaboration entre le service des travaux et les Conseils consultatifs l'Echevin des travaux prend la peine de venir expliquer les futurs travaux et demande aux associations leur avis avant de lancer les études et plans.

Actuellement le Conseil consultatif des aînés demande des toilettes publiques entre la gare et la place verte plus précisément dans le parc Fabiola près de la Vespasienne en face du théâtre.

Cette demande a été relayée au Collège qui étudie la possibilité d'y faire installer une cabine à nettoyage automatique comme on en voit dans les grandes villes

françaises et ce dans le cadre de la convention qui nous lie avec la firme fournissant le matériel urbain.

Enfin en 2010 une campagne de sensibilisation auprès des commerçants a été réalisée par la CCC des personnes handicapées, des folders ont été distribués par les stewarts urbains insistant sur une meilleure accessibilité, la présence de WC adaptés et un meilleur accueil des personnes déficientes.

Voilà Geneviève j'espère avoir répondu à ta question bien sûr il reste beaucoup à faire mais à la veille d'une nouvelle mandature j'insiste sur l'importance des conseils consultatifs qui aident vraiment les politiques à répondre aux demandes fondamentales de nos concitoyens.

Réponse à l'interpellation de Mme Cabodi au Conseil Communal du 26 mars 2012

En date du 29 mars 2011, la Ville de Verviers a été interrogée par un Bureau d'Expertises en vue d'acquérir le terrain concerné et y installer un parking privatif pour la future implantation de ses bureaux.
Le Collège communal en sa séance du 15 avril 2011 a décidé de céder le terrain sous conditions.
Suite aux informations fournies par les demandeurs, nous leur avons confirmés que leur demande était soumise à l'article 129bis du CWATUPE.

En date du 5 décembre 2011, les demandeurs nous ont transmis un dossier complet : plan de mesurage, dossier motivé de demande de modification de voirie.
Conformément au CWATUPE, le COL, en sa séance du 23 décembre 2011, a soumis la demande de modification de voirie à enquête publique du 12 au 26 janvier 2012.
Nous n'avons reçu ni visite ni réclamations lors de cette enquête et à la clôture.
En date du 27 février 2012, le COL a soumis les résultats de l'enquête publique au CC qui a marqué définitivement son accord sur la modification de la voirie communale et la désaffectation du terrain concerné.

Pour rappel, tout au long de la procédure depuis le 29 mars 2011, nous avons précisé aux demandeurs que leur demande d'acquisition serait, en cas de désaffectation, soumise à l'application de la Circulaire COURARD du 20/07/2005 relative aux ventes et acquisitions d'immeubles (publicités adéquates, respect du principe d'égalité...).

En ce qui concerne la passerelle, nous vous confirmons qu'elle est bien prévue, dans le fond de la cour.

Concernant l'étroitesse du quai, la largeur d'espace public restant (chaussée) est de 6,50m. la plupart des véhicules devraient donc pouvoir rebrousser chemin moyennant quelques manœuvres et donc sans devoir faire marche arrière. Cela dit, le problème est déjà actuel puisque l'espace à désaffecter est, comme indiqué dans votre interpellation, utilisé comme parking.

Hasan AYDIN